

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 373/SEJ portant nomination des membres d'une Commission de recensement des votes.

n° 373/SEJ

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
7 mai 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La Commission de recensement prévue par l'article 12 du décret n° 65-628 du 28 juillet 1965 est composée de : M. Jeanson, Président; MM. Thénégal et Amirda, membres. Tous magistrats désignées par le Président du Tribunal Supérieur d'Appel. Cette Commission siégera au Palais de Justice le luna 2 juin à 7 heures et éventuellement le 16 juin à 7 heures,

Art. 2

Le présent arrêté, qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.